
Histoire Du Cotentin Et De Ses Îles (French Edition)

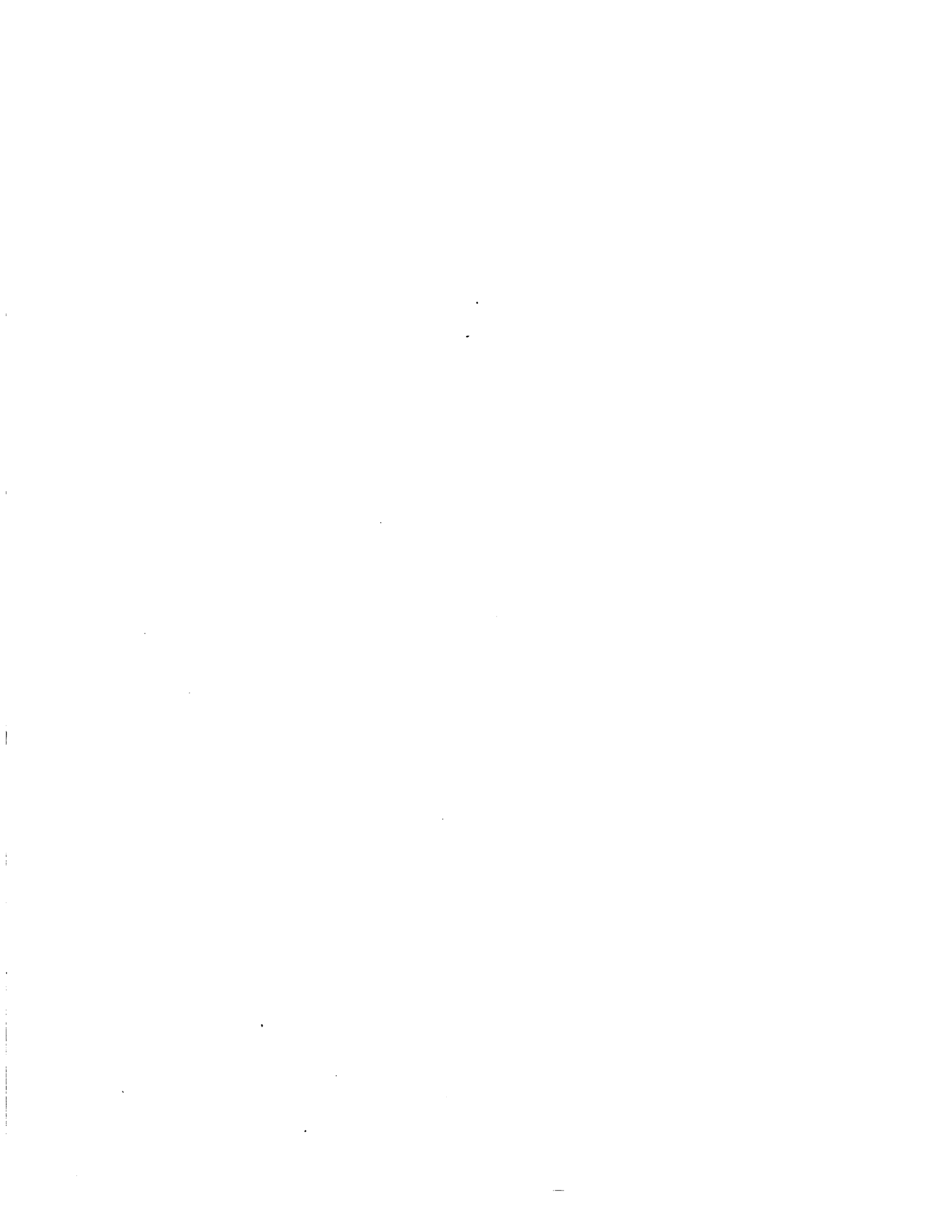
Dupont Gustave Jules

Title: Histoire Du Cotentin Et De Ses Îles (French Edition)

Author: Dupont Gustave Jules

This is an exact replica of a book. The book reprint was manually improved by a team of professionals, as opposed to automatic/OCR processes used by some companies. However, the book may still have imperfections such as missing pages, poor pictures, errant marks, etc. that were a part of the original text. We appreciate your understanding of the imperfections which can not be improved, and hope you will enjoy reading this book.





HISTOIRE
DU
COTENTIN
ET DE
SES ILES

par
GUSTAVE DUPONT

ANCIEN CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CAEN
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, ETC.

TOME III



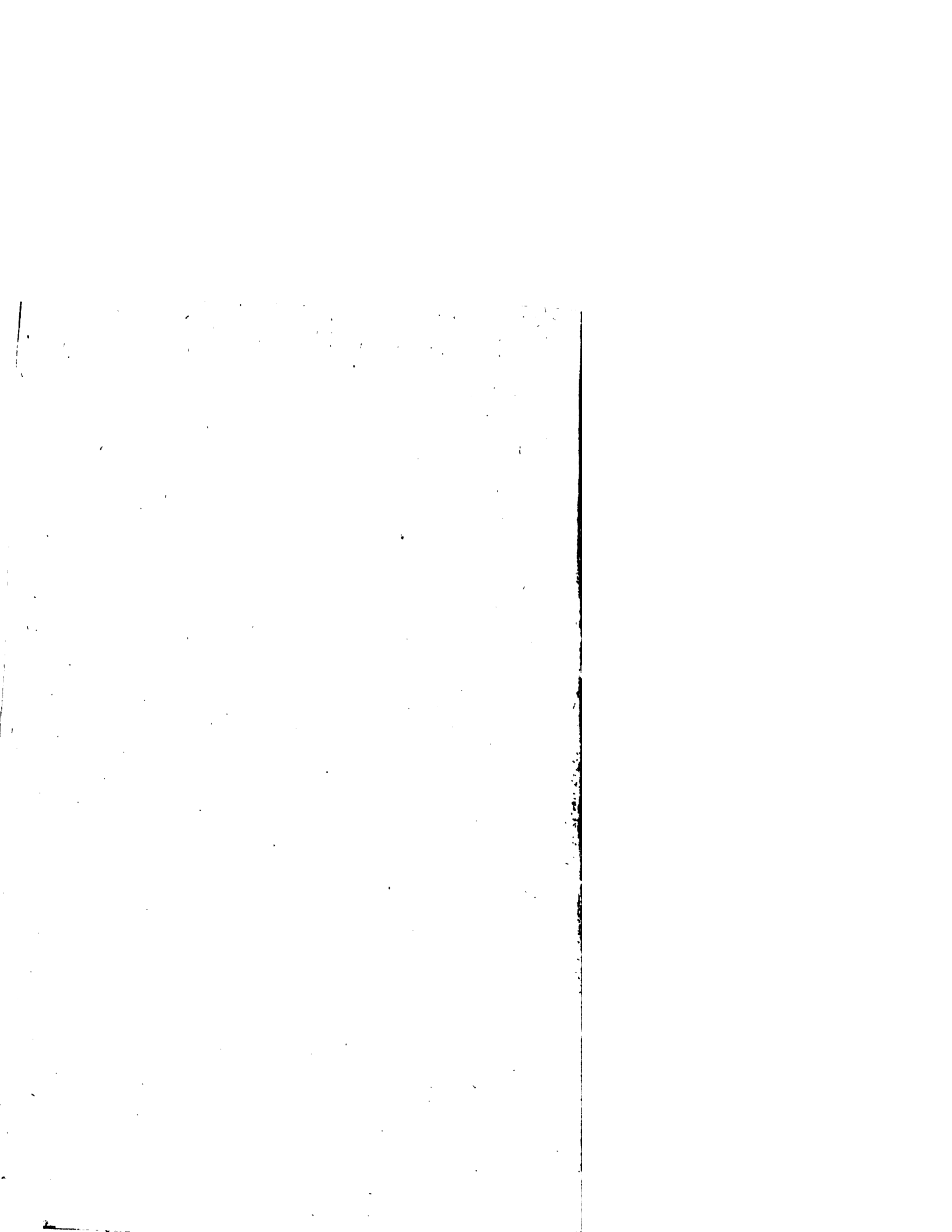
CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE FROIDE, 2 ET 4

—
1885

23423



HISTOIRE
DU COTENTIN
ET
DE SES ILES

qui venait de la recouvrer, mais aux évêques et aux nobles, dont il espérait la complicité et la trahison (1). N'ayant pu l'obtenir, il craignait qu'un autre, s'il en était le maître, ne s'en servît plus tard contre lui, comme il se proposait alors de s'en servir contre son père. Devenu roi, l'une de ses premières préoccupations fut donc de la garder pour lui seul.

Le nouveau monarque rapportait, de son exil volontaire, des idées très-arrêtées, des défiances profondes et des rancunes vivaces, qui s'appuyaient sur une appréciation assez exacte, quoique souvent trop absolue, de l'état politique et social des diverses parties du pays. En réalité, il n'appartenait, ni par ses qualités ni par ses défauts, au moyen âge, qui avait fini avec Charles VII. Il était le premier roi de l'ère moderne. A ce titre, ce qu'il redoutait le plus était le démembrement de la monarchie par la reconstitution des grands fiefs. Il voulait, en particulier, éviter à tout prix le rétablissement du duché de Normandie, que son jeune frère avait été sur le point de recevoir en apanage (2). Il avait suivi, avec une trop constante et trop intelligente attention, les événements du dernier règne pour n'avoir pas connu et avoir pardonné le rôle important que l'aristocratie normande y avait joué. Il n'ignorait pas davantage quels étaient les désirs et les espérances de la province. « Et a toujours « bien semblé aux Normans, écrivait Philippe de Com-
« mines, et fait encore, que si grant duché comme la
« leur requiert bien un duc : et à dire la vérité, elle est
« de grant estime et se y liève de grans deniers (3). »

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 343, d'après le *Mémoire sur Th. Basin*, par M. Quicherat.

(2) De Mathieu, *Hist. de Louis XI*, p. 419.

(3) *Mém. de Ph. de Commines*, t. I, p. 98 (édit. de M^{lle} Dupont). — De Mathieu, *Hist. de L. XI*, p. 419.

La première requête, qui fut adressée au roi, n'était pas de nature à dissiper les soupçons que ces prétentions devaient inspirer à son esprit déjà si fortement prévenu. Un grand nombre de nobles et de prélats, parmi lesquels était le futur et peu impartial historien du règne, l'évêque de Lisieux, Thomas Basin (1), se rendirent à Paris et y attendirent le souverain, qui y fit son entrée le 31 août 1461. Ils lui réclamèrent solennellement la reconnaissance et l'exécution de la *Chartre aux Normans*, et, comme conséquence, la diminution des impôts. Le roi fut gracieux envers tous. Il répondit à tous par de belles paroles. Il protesta de son intention de supprimer la gabelle du sel, le quart denier sur les boissons, le vingtième denier sur les denrées, etc. Aucune promesse ne lui coûta. Il ne recula devant aucun sacrifice.

On évaluait à plus de 400,000 livres les sommes levées dans la province, sans compter les produits du domaine. Si l'on s'en rapporte à Commines, ces sommes atteignirent parfois 950,000 livres; « aucuns disent plus (2). » Louis XI les évaluait lui-même au tiers de ce qui était payé par le royaume entier (3). Il laissa généreusement aux États généraux, qui devaient s'assembler, le soin de régler les finances.

(1) Th. Basin, t. II, p. 31.

(2) *Mém.*, t. I, p. 98. Le marc d'argent étant alors à 8 livres 15 sous ou 9 livres, il faudrait, on le voit, multiplier par 6 pour avoir la valeur nominale, abstraction faite de la valeur relative.

(3) Lettre de Louis XI citée par Michelet (t. VI, p. 126), d'après l'*Histoire* (ms.) de L. XI par Legrand. Joachim Legrand, prieur de Neuville-les-Dames, né à St-Lo, avait, pendant 30 ans, réuni les pièces relatives au règne de Louis XI. Tous ses mss. sont à la Bibl. nationale; nous y avons puisé de nombreux renseignements. L'*Histoire de L. XI* par Duclos a été calquée sur l'*Histoire* inédite de l'abbé Legrand. (*Notice sur Duclos*, ap. coll. Michaud, 3^e sér., t. X, p. 438.)

Les gens prudents n'accueillirent ces heureux débuts qu'avec une grande réserve. Ils savaient ce qu'il fallait penser de la générosité de l'hôte du duc de Bourgogne. Dès avant son arrivée à Paris, il avait destitué de nombreux fonctionnaires : les uns, par l'unique motif qu'ils avaient servi son père ; les autres, parce qu'ils avaient « dit et proféré plusieurs paroles mal sonnantes du Roy et « de sa Majesté (1). »

Dans le Cotentin, le grand bailli, Oudet d'Aydie, sieur de Lescun, que nous verrons bientôt revenir en faveur, fut immédiatement révoqué (2). Son successeur fut Jehan, baron du Pont et de Rostrenen (3).

Le grand sénéchal fut aussi l'un des premiers frappés. Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, appartenait par sa mère à la famille de Carbonel, l'une des plus anciennes de la Basse-Normandie (4). Un édit de bannissement l'avait contraint de fuir, en toute hâte, et de chercher, chez ses parents ou ses amis, un asile qu'ils ne lui donnaient qu'en s'exposant à des peines sévères (5). Un agent, nommé Labarde, avait été mis à sa recherche et rendait compte au roi, dans une lettre datée de Pont-de-l'Arche, le 19 novembre 1461 (6), des renseignements qu'il avait recueillis et des démarches qu'il avait faites pour amener l'arrestation du proscrit.

Le sénéchal n'avait séjourné qu'un ou deux jours à

(1) Lettre de L. XI au sire de Montauban, amiral de France, datée d'Amboise 28 oct. 1461 (ap. dom Morice, t. III, p. 129).

(2) *Hist. de L. XI* par Duclos (ap. *Oeuvres complètes*, t. III, p. 4806).

(3) Mss. Legrand, t. IX, f° 121.

(4) Le père du grand sénéchal, Pierre de Brézé, mort en 1427, avait épousé Clémence Carbonel, veuve de Rolland de Dinan et fille de Jean Carbonel (*Hist. général. du P. Anselme*, t. VIII, p. 270).

(5) Th. Basin, t. II, p. 6.

(6) Mss. Legrand, t. IX, f° 221.

Rouen ; de là, il était allé on ne savait précisément de quel côté ; mais on avait, par précaution, mis sous les verroux Le Bouteiller et Antoine de Champanon, qui étaient de ses amis et qu'on pouvait soupçonner de vouloir « le céler. » On croyait, toutefois, qu'il s'était réfugié, pendant quelque temps, « en la terre du Patriarche, en-« viron Bayeux », c'est-à-dire à Neuilly-l'Évêque (1) et qu'il était ensuite revenu dans ses bois de Mauny, où le Patriarche était venu, « en habit dissimulé, parler à lui. » En ce qui concernait les événements d'Angleterre, un autre agent, désigné sous le nom de maître Guy, avait rapporté que Jean Carbonel, parent du sénéchal, « savoit « tout entièrement comment il en alloit » ; et que le sénéchal était instruit, par M. de Chaumont et M. de Rassigny, de ce qui se faisait chez le roi. A cette lettre, que nous venons d'analyser, était jointe une liste de plusieurs noms de personnes qui étaient à surveiller.

Pierre de Brézé, après avoir échappé, pendant quelques mois, aux recherches dont il était l'objet, fut arrêté à Paris, vers la fin de 1461, et enfermé dans le château de Loches (2). Il y resta peu de temps ; il fut envoyé, nous dirions aujourd'hui interné, à Nogent-le-Roi, et ne recouvra sa liberté qu'au mois de mars suivant, et sous la double condition qu'il irait en Sicile servir le duc d'Anjou, et qu'il marierait son fils, Jacques, à Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel (3).

(1) On sait que l'évêque de Bayeux, Louis d'Harcourt, avait été nommé patriarche de Jérusalem par le pape Pie II, en 1459 ou 1460.

(2) G. Chastelain, p. 183 et 186. — *Hist. général.*, du P. Anselme, t. VIII, p. 270.

(3) Ce mariage eut une fin dramatique. Jacques de Brézé surprit sa femme en flagrant délit d'adultère, le 13 juin 1476, et la tua ainsi que son complice. Louis XI, qui aimait beaucoup Charlotte et comprenait peu, chez les autres,

Le sénéchal exerçait sa charge depuis l'année 1450, et s'était concilié, par sa bonne administration, de nombreuses sympathies dans la province. Il tenait en sa main toute la noblesse et tous les ports du Cotentin; et il avait en Angleterre, nous venons de le voir, des intelligences qui le mettaient au courant de ce qui s'y passait. Il était le neveu de Régnier, roi de Sicile et duc d'Anjou, et, par conséquent, le cousin-germain de la reine d'Angleterre, Marguerite (1). De plus, il paraissait avoir vécu dans la familiarité de Charles d'Orléans, le poète qui avait réuni, dans son château de Blois, une petite colonie littéraire, dont le grand sénéchal n'était pas le membre le moins actif et le moins illustre (2). On prétendait encore que la rancune royale remontait à plus de douze ans, et avait été motivée par de prétendues malversations dont on avait, sans succès, accusé de Brézé pendant le siège du Mans, en 1448 (3). On disait, enfin, que, deux ans auparavant, on avait tenté de l'assassiner, parce que, d'accord avec Agnès Sorel, il s'efforçait de tirer le roi de son apathie (4).

Mais, à ces griefs, était venu s'en ajouter un autre plus positif, plus récent, et qui montre comment le roi, si prompt à croire aux traîtres, pouvait alors attribuer au proscrit le projet « d'assembler ses gens », et de soulever la Basse-Normandie. Les chroniqueurs n'ont

les susceptibilités maritales, poursuivit de Brézé à outrance (*Chron. scand. de J. de Troys*, p. 254).

(1) G. Chast, p. 201.

(2) *Poésies de Ch. d'Orléans* publiées par J. Marie Guichard, p. 384 et 405. Ce recueil renferme plusieurs *rondels* dont de Brézé est l'auteur.

(3) *Hist. généal.*, t. VIII, p. 271. — *Bibl. de l'École des Chartes*, 2^e sér., t. V, p. 342.

(4) Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 342.